

## CALENDRIER DES ARTISTES LECLERC

L'Association des familles Leclerc invite ses membres et tous les Leclerc, Leclair ou Leclaire à participer à la première réalisation d'un projet de calendrier pour l'année 2013. Ce calendrier a pour but premier de faire découvrir nos artistes en art visuel de la grande famille Leclerc dont plusieurs sont déjà connus du grand public en général. Nous voulons aussi donner l'opportunité aux jeunes artistes moins connus de se faire valoir, de sortir de l'ombre en quelque sorte!

La toute première édition de ce calendrier artistique s'inscrit dans la programmation des activités des Fêtes soulignant le 350<sup>ième</sup> anniversaire de l'arrivée à l'Île d'Orléans des ancêtres Jean Leclerc et Marie Blanquet. Son dévoilement et sa mise en vente aura lieu lors des célébrations prévues les 11 et 12 août 2012. La création de ce calendrier artistique deviendra aussi une façon agréable et originale de recueillir des fonds pour notre Association à chaque année.

La procédure établie pour la réalisation du calendrier serait la suivante :

- 1- Appel de dossier des artistes intéressés (es) par le biais du site Internet et Le Clairon.
- 2- Création d'un comité de sélection pour les œuvres.
- 3- Une œuvre par artiste sera sélectionnée pour chaque page du calendrier soit 12 œuvres.
- 4- Selon la popularité ou le nombre d'appels de dossiers, un artiste ne pourra exposer deux années consécutives de façon à être équitable envers tous. L'artiste pourra proposer un maximum de 4 œuvres par année. Les œuvres non retenues ne seront pas conservées par le comité de sélection pour une prochaine année.
- 5- L'artiste s'engage à publier son œuvre gratuitement et sans aucun revenu de publication du calendrier pour la durée de la mise en marché de celui-ci (calendrier 2013)
- 6- Le prix approximatif du calendrier serait de \$10.00 pour le grand public et de \$5.00 pour les membres de l'Association des familles Leclerc
- 7- L'artiste intéressé (e) devra faire parvenir par courriel un fichier de son ou ses œuvres ayant une résolution minimale de 200DPI à l'Association. Celui-ci sera ensuite remis au comité de sélection avec une déclaration de l'artiste à l'effet qu'il autorise l'Association à publier son œuvre pour la création d'un calendrier 2013 et pour une mise en marché d'une durée de 12 mois. Un formulaire d'acceptation sera affiché sur le site Internet et dans Le Clairon qui pourra être utilisé ou copié à titre de spécimen.
- 8- L'artiste pourra vendre son œuvre par le biais de la commercialisation du calendrier et aucune redevance de cette vente sera remis à l'Association des familles Leclerc. Toutefois, l'artiste ne pourra afficher un prix sur le dit calendrier. L'Association ne s'engage en rien à la vente ou transaction d'une œuvre, seul l'artiste pourra transiger avec un éventuel acquéreur par le biais de ses coordonnées affichées sur le calendrier selon son bon vouloir.
- 9- Pour respecter une certaine conformité de notre beau coin de pays du Québec qui possède quatre belles saisons, il est demandé que les artistes sélectionnent parmi leurs

œuvres, des tableaux représentant les différentes saisons, si possible un pour chacune des quatre saisons de l'année. Les artistes qui pratiquent une discipline autre que la peinture ou la photographie comme la sculpture à titre d'exemple auront la possibilité de publier leur réalisation en faisant parvenir une photographie bien encadrée de leur œuvre pour fin de sélection.

10-Pour terminer, il vous sera possible de communiquer avec un responsable du calendrier pour plus d'informations .Vous devrez aussi faire parvenir vos fichiers contenant œuvre(s) et formulaires d'autorisation (1 par œuvre ).

Voici les coordonnées pour information et expédition des œuvres :

[christian.leclerc150@gmail.com](mailto:christian.leclerc150@gmail.com)